



**APPUI POUR UNE POLICE NATIONALE DU BURUNDI DE PROXIMITE
OPERATIONNELLE**

A remplir par le Bureau d'Appui au Comité de Pilotage	
Réunion n°: 14/07	Date de la réunion: 05/07/2007
Point n°: 2	Projet: BDI/B/4
Au : Comité de Pilotage conjoint du Fonds de Consolidation de la Paix du Burundi	Date de soumission: 25/06/2007
De : Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique Direction Générale de la Police Nationale du Burundi	Tel : 22239153 Fax : E-mail :
Via : Equipe d'experts du Comité de Pilotage <input checked="" type="checkbox"/> Approbation <input type="checkbox"/> Remarques	Contact : S.E. Monsieur l'Ambassadeur Adolphe NAHAYO Téléphone : 77 751 951 ou 22 22 34 23 E-mail : nahaado@yahoo.fr
Si approuvée, la présentation proposée aboutira à: <input type="checkbox"/> la poursuite du Projet existant <input checked="" type="checkbox"/> Un nouveau Projet <input type="checkbox"/> Autres (Préciser)	La présentation proposée est le produit: <input checked="" type="checkbox"/> d'un travail conjoint des Autorités nationales et des Nations Unies dans le cadre du Plan prioritaire du Fonds de Consolidation de la Paix pour le Burundi <input type="checkbox"/> Autres (Préciser)
Intitulé du Projet : APPUI POUR UNE POLICE NATIONALE DU BURUNDI DE PROXIMITE OPERATIONNELLE	
Montant des fonds du FCP demandé pour le Projet proposé : USD 6.900.000	
Montant des charges indirectes demandé : (7%)	

1. Historique

- i. Les missions policières de maintien de l'ordre et de la sécurité intérieure du Burundi ont été assurées depuis l'indépendance par l'armée nationale. Les termes de l'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation au Burundi du 28 août 2000 et les accords de cessez-le-feu qui le complètent, ont visé à remédier à cette situation par la création de la Police Nationale du Burundi (PNB). Celle-ci fut établie par la loi n 1/23 du 31 décembre 2004. Elle est issue de l'intégration des anciens corps de police, de la Gendarmerie et de membres des Partis et Mouvement Politiques Armés.
- ii. Les effectifs des corps de police, avant la création de la PNB, étaient évalués à environ 2300, et n'étaient déployés qu'au niveau des sièges des administrations provinciales et de quelques communes urbaines. Aujourd'hui, ils sont estimés à environ 18.000 et opèrent sur l'ensemble du territoire national.
- iii. La PNB est en train de finaliser son processus de déploiement. Dans cette phase extrêmement importante, le gouvernement du Burundi souhaiterait que la police soit en mesure d'offrir un service de proximité à la population burundaise. Cette phase comporte énormément de défis liés à la formation du policier mais aussi à ses besoins en équipements.

2. Raison d'être du Projet

- iv. Le caractère hétéroclite du personnel de la PNB et le manque de préparation aux missions policières de la majorité de celui-ci conduisent encore trop souvent à des violations des droits des citoyens que la PNB est censée protéger. La Direction Générale essaie de corriger cet état de fait avec l'appui de ses partenaires, notamment en mettant l'accent sur la formation condition du changement de comportement nécessaire à la mise en place d'une police au service de tous les burundais effectuant ses missions dans le strict respect de la loi et des droits humains ne pourra s'effectuer.
- v. Outre les activités de formation déjà entreprises ou prévues dans les domaines de la déontologie et des techniques policières de base, le Gouvernement se prépare à conduire un processus de recensement qui lui permettra de maîtriser et de mieux gérer ses effectifs. Il prévoit également de permettre à la population de distinguer plus facilement le policier dans l'exercice de ses fonctions, responsabilisant de ce fait chacun des membres du service. La mise en œuvre de telles mesures permettra de consolider les acquis du processus d'intégration, contribuant dans le même temps à la consolidation de la paix au Burundi et à l'émergence d'une réelle police de proximité.
- vi. Le Gouvernement prévoit à travers ce projet de procéder à la démilitarisation de l'apparence des membres de la PNB dans l'exercice de leurs missions en introduisant le port d'un nouvel uniforme, d'attributs réglementaires et l'utilisation d'équipements appropriés remplaçant les armes de guerre encore utilisées par défaut. Un livret contenant le code de déontologie de la PNB et les consignes liées aux équipements de son personnel sera distribué lors de la remise des uniformes et insignes. La distribution des nouvelles tenues coïncidera également avec l'achèvement des travaux du programme de recensement et d'identification.
- vii. D'autre part, afin de renforcer la cohésion de cette nouvelle institution et la discipline qui y règne, ses structures de commandement et de contrôle doivent pouvoir communiquer entre-elles sur toute l'étendue du territoire national. La PNB ne sera en mesure de jouer son rôle dans la consolidation de la paix que si les services compétents sont capables d'intervenir rapidement et efficacement. En ce sens, le projet prévoit la création des centres d'opérations, l'acquisition de matériel roulant, de moyens de transmissions et la mise en place d'un réseau informatique.

3. Evaluation technique des propositions par l'Equipe d'experts au Comité de Pilotage

Fournir une synthèse concise de l'évaluation de la proposition faite sur base des critères suivants:

	<i>Critères absolus pour l'acceptation du projet</i>	
(1)	Le projet se réfère directement au Plan Prioritaire de Consolidation de la Paix au Burundi.	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input checked="" type="checkbox"/> *
(2)	Le projet répond aux besoins immédiats de consolidation de la paix	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input checked="" type="checkbox"/>
(3)	Le projet implique des acteurs et/ou institutions qui ont rôle réel ou un rôle potentiel dans la consolidation de la paix	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input checked="" type="checkbox"/>
(4)	Le projet ne fait pas double emploi avec des activités menées par d'autres acteurs	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input checked="" type="checkbox"/>
(5)	Les résultats attendus et l'impact du projet s'inscrivent dans une dynamique de durabilité	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input checked="" type="checkbox"/>
(6)	Les risques liés à l'exécution du projet sont d'un niveau acceptable.	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input checked="" type="checkbox"/>
(7)	Les liens entre les résultats et le budget sont consistants.	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input checked="" type="checkbox"/>
	<i>Critères additionnels pour l'examen du projet</i>	
(8)	Le projet cible ou implique des bénéficiaires sur qui la consolidation de la paix a un impact	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input checked="" type="checkbox"/>
(9)	Le projet s'inspire des expériences existantes au Burundi ou dans la sous région.	1 <input type="checkbox"/> 2 <input checked="" type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/>
(10)	Le projet vise à construire ou renforcer des capacités et/ou initiatives locales/nationales de consolidation de la paix.	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input checked="" type="checkbox"/>
(11)	Les structures Gouvernementales et/ou autres entités de mise en œuvre ont la capacité d'exécuter le Projet et de produire les résultats attendus dans les délais.	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input checked="" type="checkbox"/>
(12)	Les bénéficiaires ont été consultés dans le cadre de l'élaboration du projet.	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input checked="" type="checkbox"/>
(13)	Le projet prévoit la participation des bénéficiaires dans sa mise en œuvre et dans son évaluation	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input checked="" type="checkbox"/>
(14)	Le projet peut être exécuté dans les 12 mois et atteindre les résultats attendus	1 <input type="checkbox"/> 2 <input checked="" type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/>
(15)	Le projet prend en compte les préoccupations transversales tels que le Genre, le VIH/SIDA, l'Environnement.	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input checked="" type="checkbox"/>

* 1. Peu, 2. Partiellement, 3. Complètement

- *Capacité de mise en œuvre du Projet*
Engagements estimés (\$)
Décaissements estimés (\$)

- Projet approuvé par le Ministère responsable

4. Examen administratif par l'équipe d'experts au Comité de Pilotage

Vérifier le contenu du format de proposition de Projet

- | | | |
|---|---|------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Page de garde (première page) | Oui <input checked="" type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> Cadre logique de travail | Oui <input checked="" type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> Justification du Projet | Oui <input checked="" type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> Arrangements de gestion du Projet | Oui <input checked="" type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> Analyse des risques et hypothèses | Oui <input checked="" type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> Budget | Oui <input checked="" type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
|
 | | |
| <input type="checkbox"/> Rapport(s) Final et/ou Périodiques (pour financement additionnel uniquement) | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> Frais de Gestion | Oui <input checked="" type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |

Faire une évaluation/commentaire concis(e) basée sur :

- La possibilité réelle d'une mise en œuvre sur un an*

- Frais de soutien indirect des agences*

7 %

- Examen général de la présentation du Projet*

Recommandations

Approbation

5. Décision du Comité de Pilotage du FCP pour le Burundi

- Approuvé pour un budget total de \$ 6 900 000
- Approuvé avec modifications/conditions
- Renvoyé avec la remarque de le rendre conforme aux termes de référence
- Reporté
- Rejeté

Motif/Remarques

S.E. Monsieur le Représentant Exécutif
du Secrétaire Général
Youssef Mahmoud

S.E. Monsieur l'Ambassadeur
Antoine Baza

CoPrésident du Comité de Pilotage
Conjoint

CoPrésident du Comité de Pilotage
Conjoint

Signature :

Date : 26/07/07

Date : 26/07/07

6. Action prise par le Coordonnateur Exécutif du Bureau du Fonds fiduciaire pour la Consolidation de la Paix à New York (MDTF)

- Projet en conformité avec les dispositions des mémorandums d'entente entre les Nations Unies – PNUD, PNUD – agences participantes des Nations Unies ; et en conformité avec la lettre d'entente avec les donateurs (le cas échéant)

Coordonnateur exécutif du Bureau MDTF, NEW YORK

.....
Signature

.....
Date

SIGLES ET ABREVIATIONS

- 1 MISP: Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique.
- 2 BINUB : Bureau Intégré des Nations Unies au BURUNDI.
- 3 PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement
- 4 DGPNB : Direction Générale de la Police Nationale
- 5 O.S.C. : Organisations de la Société Civile.
- 6 SSR-SA: Security Sector Reform – Small Arms.
- 7 PNB: Police Nationale du BURUNDI
- 8 CNCA : Comité National chargé de la Coordination des Aides
- 9 PRIP : Programme de recensement et d'identification du personnel de la PNB
- 10 E/R : Emetteur- récepteur
- 11 PAFE : Police de l' Air, des Frontières et des Etrangers
- 12 CR : Commissariat régional
- 13 CP/PJ : Commissariat provincial de la police judiciaire
- 14 PP : Police pénitentiaire
- 15 CENAP : Centre d'alerte et de prévention des conflits
- 16 ICTJ : Centre international pour la justice transitionnelle
- 17 IGPNB : Inspection générale de la Police nationale du Burundi
- 18 MROP : Maintien et rétablissement de l'ordre public
- 19 CGPJ : Commissariat général de la police judiciaire



FONDS FIDUCIAIRE DES NATIONS UNIES POUR LA CONSOLIDATION DE LA PAIX AU BURUNDI

<u>Entité(s) des Nations Unies participante(s) :</u> BINUB	<u>Ministère ou autre Entité Nationale :</u> Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique Direction Générale de la Police Nationale du Burundi
<u>Directeur du Projet</u> Nom : Alain Guillaume BUNYONI Adresse : Boulevard du Peuple Murundi, Immeuble situé en face du Rond Point des Nations Unies Téléphone : 22239153	<u>Président du groupe d'experts</u> Nom : S.E. Monsieur l'Ambassadeur Adolphe NAHAYO Adresse : Directeur du Département Chargé des Organisations Internationales au Ministère des Relations Extérieures et de la Coopération Internationale B.P : 1840, Bujumbura Téléphone : 77 751 951 ou 22 22 34 23 E-mail : nahaado@yahoo.fr
<u>Titre du Projet :</u> Appui pour une Police Nationale du Burundi de proximité opérationnelle	<u>Lieu du Projet :</u> tout le pays.
<u>Description du projet :</u> Le projet vise à permettre à la PNB de contribuer à la consolidation de la paix par la mise en place d'une police de proximité administrée de façon transparente, oeuvrant dans le respect de l'Etat de droit et dotée d'équipements individuels et de moyens de communication adaptés à ses missions. Le premier volet du projet vise à rendre plus visible et facilement identifiable chaque policier en le dotant de nouvelles tenues et attributs, en parallèle des activités complémentaires d'autres projets, seront menées pour améliorer l'esprit de corps, la discipline et le respect de l'Etat de droit. Le deuxième volet du projet vise à améliorer la situation sécuritaire du pays en renforçant les capacités opérationnelles de la PNB en moyens de transmission et informatiques et roulants. En effet, la mise en place d'un réseau et la fourniture de moyens de transmission et de déplacement adaptés à ces missions permettront une meilleure mobilité et la coordination des activités de ses services dans la lutte concertée contre la criminalité. La mise en place d'un réseau informatique permettra de relier les services centraux aux services déconcentrés et de moderniser la gestion de la Police pour plus de transparence.	<u>Coût total du projet :</u> Fonds de Consolidation de la Paix : 6 900 000\$ Contribution du Gouvernement : 258 060 \$ <u>Durée du Projet :</u> 12 mois

But et objectifs principaux immédiats :

Permettre la transformation de la PNB en une police de proximité ayant la capacité d'assurer la sécurité des personnes et des biens dans le respect des principes républicains et des droits des individus.

Objectif Spécifique 1 :

Renforcer la discipline, l'esprit de corps et la confiance de la population en la police par une plus grande responsabilisation des membres de la PNB.

Résultats :

- Consolidation du processus d'intégration de la PNB et renforcement de la discipline, de l'esprit de corps ;
- Identification rapide et facile du policier au cours de l'exécution de ses missions;
- Identification et retrait progressif des armes non-adaptées aux missions de la Police
- Restauration de l'image et de la crédibilité de la police aux yeux de la population.

Activités clés :

- Sensibilisation de la population et du personnel de la PNB sur les changements des uniformes et attributs ;
- Formation de spécialistes en administration et gestion, en complément des autres activités de formation appuyées par les bilatéraux ;
- Dotation de chaque policier d'une tenue complète conforme à la législation en vigueur et retrait des anciennes tenues ;
- Distribution du livret sur la déontologie en kirundi et en français.
- Emission Projet pilote d'émissions radiodiffusées
- Retrait progressif des armes de guerre en possession des policiers

Objectif Spécifique 2 :

Permettre à la PNB de contrôler efficacement la situation sécuritaire du pays et de mieux coordonner les activités des services par le renforcement de ses capacités opérationnelles.

Résultats :

- Maîtrise de la gestion quotidienne de l'état sécuritaire national ;
- Amélioration de la discipline et respect des droits humains par l'amélioration des mécanismes de suivi du personnel de la PNB ;
- Meilleure coordination des activités et de la gestion des différents services de la PNB ;
- Gestion interne de la police modernisée et plus transparente

Activités clés :

- Mise en place des centres d'opérations et de réseaux de transmissions ;
- Formation des officiers de police en gestion des centres d'opérations
- Installation du réseau informatique ;
- Formation du personnel concerné à l'utilisation des équipements et logiciels fournis ;
- Acquisition de matériel roulant au profit du CGPJ.
- Mise en service d'un numéro d'appel gratuit (numéro vert) dans les différents centres d'opérations et sensibilisation de la population sur son existence et utilisation.

Date de révision par le groupe d'experts

Date d'approbation par le comité de Pilotage : le 5 juillet 2007

Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité
Publique
PNB

PNUD

Signature

Date

25/07/07 Nom/Titre

CP BUNYONI
Alain - Guillaume
Directeur Général de
la Police Nationale

25/07/2007

A. Coulibaly
Représentant Res. Ad
Programme

I. CONTEXTE

1. La Police Nationale du Burundi (PNB) a été créée selon les termes de l'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation au Burundi du 28 août 2000, des accords qui le complètent et de la Constitution. La Loi n°1/23 du 31 décembre 2004 établit en effet une police républicaine ayant pour mission d'assurer l'ordre et la tranquillité publique, la protection des personnes et des biens, au service de la démocratie, inspirant confiance et respect. Le Gouvernement souhaite ainsi mettre en place une police nationale respectueuse des droits fondamentaux et libertés du citoyen, efficace et moderne, à vocation de police de proximité, bien formée et bien équipée.
2. Malgré l'absence initiale de textes réglementaires d'application de la loi n°1/23 du 31 décembre 2004, les hauts cadres de la PNB se sont attelés à la mise en place effective des quatre Commissariats Généraux¹ qui la constituent avec les moyens alors disponibles. La promulgation, en mars 2006, de la loi portant statut du personnel a permis de corriger certains dysfonctionnements en matière de gestion du personnel souvent liés au fait que les effectifs antérieurement évalués à 2.300 policiers sont estimés aujourd'hui à environ 18.000.
3. Dès sa création, la PNB a été déployée sur toute l'étendue du territoire, jusqu'au niveau de la Commune, sans que les moyens nécessaires à son déploiement effectif aient toujours été disponibles, en dépit du soutien de certains partenaires comme les Pays Bas. De même, les conditions de travail dans lesquelles le personnel de la PNB doit accomplir ses missions n'ont guère évoluées. Celles-ci sont encore caractérisées par un manque notoire d'équipements de base, d'uniformes et attributs, de capacité de gestion informatique et de matériel de transmission et roulant.

II. JUSTIFICATION

4. Assurer la sécurité, l'ordre, la tranquillité, la protection des personnes et de leurs biens, est une responsabilité de l'Etat. Il lui incombe également de doter les institutions concernées de moyens nécessaires à l'exercice de ces responsabilités. Pendant la crise, ces fonctions policières étaient assurées en grande partie par des forces militarisées (Forces Armées Burundaises et leur Gendarmerie). Bien que la création de la PNB rende ces responsabilités à un service de police civil, certains défis liés à la sortie de conflit persistent. En effet, le personnel de la PNB est issu de l'intégration des anciens corps de police, de l'armée, de la gendarmerie et de membres des Partis et Mouvement Politiques Armés. Il a donc, en majorité, une formation et/ou une expérience à caractère militaire peu appropriées aux missions d'une police de proximité, ce qui conduit encore trop souvent à des violations des droits des citoyens que la PNB est censée protéger.
5. Bien que la population ait favorablement accueilli la mise en place de la PNB, ces abus font que cette dernière est encore parfois perçue comme une source d'insécurité, comme le démontre les résultats d'une enquête menée par le CENAP et l'Institut Nord-Sud sur les perceptions de l'état de la sécurité et le rôle des corps de défense et de sécurité.
6. Afin de remédier à la situation, la Direction Générale de la PNB a défini une stratégie de développement sur dix ans. Cette stratégie sera mise en œuvre à travers des plans d'action séquentiels dont le premier vise à la finalisation de son déploiement sur tout le territoire d'ici fin 2009. Avec ce premier plan, la Direction Générale de la PNB met l'accent, avec l'appui de ses partenaires², sur la formation, élément essentiel sans lequel le changement de mentalité et de comportement nécessaire à l'émergence d'une police au service de tous les burundais, et effectuant ses missions dans le strict

¹ Les quatre Commissariats Généraux constituant la PNB sont les suivants : Police de la Sécurité Intérieure ; Police Judiciaire ; Police de l'Air, des Frontières et des Etrangers ; Police Pénitentiaire.

² Ces formations concernent le droit pénal général, droit pénal spécial, procédure pénale, droits de l'Homme et genre (en particulier en vue de traiter les cas de violences liées au genre), technique d'intervention, civisme et déontologie policière, maintien et rétablissement de l'ordre public, police de roulage et constat d'accident. Voir Annexe 1 - Récapitulatif des activités de formation au profit de la PNB.

respect de la loi et des droits humains, ne pourra s'opérer. En particulier, la déontologie policière occupe une place centrale dans les formations dispensées à tous les membres de la PNB.

7. Outre les défis intrinsèques auxquels la PNB doit faire face, elle se trouve également confrontée à une recrudescence de la criminalité liée au taux de chômage élevé, à la pauvreté et à la prolifération des armes à feu et des explosifs. Selon les statistiques criminelles établies par la police judiciaire, le nombre d'infractions constatées au cours de l'année 2006 a augmenté de 2,99% par rapport à l'année 2005. Elles révèlent une hausse sensible des violences sexuelles, des cas de meurtres, d'assassinats, de coups et blessures volontaires et des vols à main armée.

II.1- Equipement individuel du Policier.

8. Afin de faciliter l'appropriation des valeurs et missions de la PNB, de renforcer la discipline des policiers et l'impact des activités de formation déjà en cours dans les domaines des techniques policières de base et de sensibilisation aux droits de la personne humaine financées par la Belgique, l'Egypte, la France, les Pays Bas et d'autres organismes internationaux et non-gouvernementaux³, et de mettre fin à l'impunité, le Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique a mis en place une Inspection Générale de la PNB (IGPNB)⁴ chargée du contrôle des activités et de l'application du code de déontologie policière. L'IGPNB exerce ses prérogatives par le biais de missions d'enquêtes portant sur les individus, sur les activités ou les méthodes de travail, sur dénonciation ou sur initiative. Pour lui permettre de jouer efficacement son rôle, le système des Nations Unies appuie déjà l'IGPNB en vue du renforcement de ses capacités.

9. Le code de déontologie explicite le régime de sanctions applicables aux membres de la PNB en cas de manquement. Il met l'accent sur les questions de violences liées au genre, en particulier les violences sexuelles. Il traite également des questions relatives au VIH/SIDA en accord avec la politique nationale de lutte contre la pandémie, la police étant considérée comme un corps à risques. Ce code sera consigné dans un livret en kirundi et en français et distribué à chaque policier.

10. Outre les carences susmentionnées dans le domaine de la formation et de la discipline, la PNB est confrontée à un sévère manque de moyens opérationnels. Ceux-ci sont pour le moment insuffisants et souvent inadaptés à ses missions. L'une des manifestations de cet état de chose est le fait que les policiers patrouillent dans les quartiers et collines avec des armes de guerre. Ceci entretient les sentiments de crainte et de méfiance que la population continue à nourrir vis-à-vis d'eux, et ne favorise pas au sein du corps le développement d'une culture de professionnalisme et de service.

11. Afin de permettre le processus d'intégration, le Gouvernement du Burundi a doté chaque policier d'une tenue MROP au courant de l'année 2005. Cette dotation n'a cependant pas été accompagnée d'attributs et autres insignes distinctifs de la police. Ces uniformes sont à l'heure actuelle totalement usés en raison non seulement de la mauvaise qualité du tissu, mais aussi de leur port quasi permanent, étant donné que les détenteurs ne disposent pas de tenue de rechange.

12. La PNB doit également mettre fin à l'utilisation abusive par certains policiers de ces uniformes pour extorquer des fonds et violer les droits des citoyens. Ainsi, il s'impose à la hiérarchie policière de trouver les voies et moyens pouvant permettre une identification aisée de ses membres qui portent préjudice à la crédibilité de l'institution afin que tout comportement contraire à la déontologie régissant ce corps ne soit pas occulté. A ce niveau, outre la formation et l'application de sanctions, la mise en service d'un nouvel uniforme portant des éléments identifiants constitue une voie de solution à l'épineux problème d'indiscipline auquel est confrontée la PNB.

³ Dans le cadre de son partenariat avec le Gouvernement, le système onusien a prévu de contribuer à la formation de l'ensemble du personnel de la PNB sur les questions liées au genre et aux violences domestiques et sexuelles, notamment dans le cadre du « Projet Femmes », également financé par le PBF.

⁴ Décret n 100/104 du 21 novembre 2005 portant réorganisation du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique, Article 6.

13. La transformation de la PNB en une police républicaine au service du citoyen ne se produira pas par la seule distribution d'uniformes et d'attributs. Elle devra s'accompagner du renforcement de ses capacités opérationnelles.

II.2- Renforcement des capacités opérationnelles.

14. Pour que la PNB soit en mesure de faire face à l'insécurité, le renforcement de ses capacités opérationnelles, gage de son efficacité, s'avère indispensable. Afin de pouvoir intervenir rapidement, et de manière appropriée, la PNB doit renforcer sa capacité de communication interne. Ses outils actuels ne lui permettent pas de couvrir l'ensemble du territoire national. Une amélioration de ses moyens de transmissions radio permettra une coordination efficace et rationnelle des activités des différents services dans le cadre d'une généralisation des actions préventives dans la lutte contre la criminalité jusqu'au niveau collinaire. Cela contribuera à réduire le niveau d'insécurité, à accroître la maîtrise de la situation sécuritaire du pays et à restaurer progressivement la confiance de la population en sa police.

15. En complément des transmissions, la mise en place d'un réseau informatique reliant l'ensemble des sites de la PNB a un triple objectif : i) participer à l'amélioration de la communication et de l'échange d'informations entre les services. ; ii) de venir en appui à une réforme de sa gestion aussi bien en termes de personnel, de finance que de logistique ; et, iii) mettre en place des bases de données à vocation opérationnelle et du casier judiciaire, en coordination étroite avec la Coopération française qui prévoit d'appuyer la PNB dans la mise en place d'un fichier central des données statistiques de la délinquance.

16. En outre, l'insuffisance de moyens roulants actuels des services du Commissariat Général de la PJ, dont la Police des mineurs et de la protection des mœurs, ne leur permet pas de lutter efficacement contre la criminalité. Pour rendre ces services plus mobiles et faciliter leurs interventions, en particulier dans la protection des groupes vulnérables, les doter en moyens roulants s'avère nécessaire.

17. Des formations techniques professionnelles précéderont et appuieront la mise en place de tous ces équipements pour s'assurer que les résultats visés sont atteints, l'acquisition d'équipements n'étant qu'un moyen. Ces formations compléteront tous les programmes de formation déjà amorcés par la PNB depuis 2005 dans le cadre de l'harmonisation des connaissances de ses effectifs. Ces formations se poursuivront jusqu'en 2010 et concerneront toutes les catégories du personnel en tenant compte des besoins spécifiques de chacune d'elles. Les femmes policières, en particulier, bénéficieront des mêmes opportunités de formation professionnelles et spécialisées que leurs collègues de sexe masculin.

III. DEMARCHE DU PROJET

18. Le projet vise à permettre à la PNB de se constituer en police de proximité, contribuant ainsi à la consolidation de la paix, par le biais de la professionnalisation du service, l'amélioration de son système de communication et de gestion de l'information comme le prévoit le Plan d'Action Prioritaire 2007 du Gouvernement Burundais.

III.1- Equipement individuel du Policier

19. Dans le cadre de cette professionnalisation, l'octroi de nouvelles tenues coïncidera avec la fin d'un cycle de formation sur la déontologie policière et avec l'achèvement des travaux du programme de recensement et d'identification (PRIP) que la PNB prévoit de mener dans le but de maîtriser ses effectifs, et de mettre en place un système de gestion de son personnel adapté à ses besoins. Le PRIP, financé par le Royaume des Pays Bas et qui sera exécuté avec l'assistance technique d'une ONG dénommée ICTJ, débutera ses activités en août 2007 et se déroulera sur une période de neuf mois. Il convient de signaler qu'un travail préliminaire d'identification des policiers a déjà été effectué dans le cadre du projet « Appui à la formation de la PNB » financé par la Belgique.

20. En complément des nouvelles tenues composées d'uniformes et d'attributs, des plaques portant le nom et le numéro matricule de chaque membre confectionnées par le PRIP seront donc remises aux

policiers ainsi que les livrets contenant le code déontologique de la PNB en Kirundi et en Français. Chaque uniforme sera enregistré au moment de sa distribution grâce à un numéro indélébile inscrit sur chaque pièce qui facilitera l'identification de son titulaire en cas de dérive dans l'exercice de ses missions et contribuera à renforcer la discipline et à améliorer la gestion des stocks. Il sera confectionné avec des matériaux garantissant une utilisation durable qui permette au Gouvernement de préparer les dotations ultérieures.

21. Pour une meilleure gestion et contrôle des stocks de la nouvelle tenue, une formation spécialisée sera dispensée pendant cinq (05) jours aux personnels chargés de la logistique plus précisément à quatre (04) policiers par province, dont au moins une femme. Cette formation se fera sur le support des bases de données mises en place par le PRIP, et dans le volet informatisation de ce projet. Cette formation sera dispensée par BINUB et/ou toutes autres compétences techniques.

22. Sachant qu'il est désormais facilement identifiable à la fois par la population et par sa hiérarchie, le policier sera amené à modifier son comportement au cours de l'exécution de ses missions. Il est également attendu que la distribution de ces nouvelles tenues et le retrait des anciennes jugule l'utilisation par des criminels de fausses tenues ou de tenues volées.

23. Des activités de sensibilisation sur le nouvel uniforme et ses éléments distinctifs seront menées, d'une part, à l'intention des membres de la PNB et d'autre part, à l'intention de la population par le biais de spots publicitaires audiovisuels. Ces activités de sensibilisation précéderont la distribution des nouvelles tenues. Un projet pilote d'émissions radiodiffusées sera lancé dans le cadre de ce projet afin d'œuvrer au rapprochement de la PNB et de la population. Ces émissions permettront à la PNB de présenter ses missions à la population, et, à celle-ci d'exprimer ses préoccupations. Une base de dialogue et de confiance sera ainsi établie.

24. Pour des raisons pratiques et d'entretien, le présent projet fournira aux policiers des tenues de maintien et rétablissement de l'ordre public (ou tenues de campagne) de couleur et modèle différents de celles actuellement utilisées (voir Annexe II) et leurs attributs. Des tenues de travail pour les activités de bureau seront également fournies afin de poursuivre la démilitarisation du service. Ces uniformes seront distribués à partir de Bujumbura à chaque commissariat provincial en fonction du nombre d'effectifs et redistribués par chaque poste de police. Simultanément, les anciennes tenues seront récupérées et rendues inutilisables comme uniforme de police. Il est utile de signaler que les quantités qui seront commandées tiendront compte de la prochaine intégration des combattants du mouvement PALIPEHUTU-FNL.

25. L'enregistrement de toutes armes à la disposition des policiers et le retrait des armes non adaptées accompagneront la mise en œuvre de ce projet. Le Gouvernement prévoit de rééquiper les policiers de façon appropriée sur les exercices budgétaires 2007 et 2008 avec les fonds ainsi économisés sur les lignes budgétaires habillement et équipement. Il est prévu un budget de 258,060\$ pour l'acquisition d'équipements de maintien de l'ordre public en 2007. Les Kalachnikov et autres armes de guerre seront remplacées par des armes de poing (pistolet automatique), menottes, matraques, boucliers, herses, etc... Des formations à l'usage de ces nouveaux équipements seront dispensées. Ainsi, les services de police disposeront progressivement de matériels adaptés à l'exécution de leurs missions.

III.2- Renforcement des capacités opérationnelles

26. Il s'agira de mettre en place des réseaux informatique et de transmission performants qui relient les services centraux de la PNB aux services déconcentrés sur toute l'étendue du territoire national. La démarche générale de l'exécution de ce volet consistera à pourvoir les services centraux et extérieurs installés à Bujumbura dans un premier temps pour s'étendre ensuite aux régions de police, aux commissariats provinciaux et jusqu'au niveau collinaire.

27. Afin de pérenniser l'investissement réalisé à travers ce projet, les coûts de fonctionnement, d'entretien et de maintenance de ses équipements seront inscrits au budget de la Direction Générale de

la PNB à compter de 2008. Des formations techniques spécialisées seront dispensées aux membres de la PNB, y compris des femmes, affectés à l'utilisation et à la maintenance de ces équipements. Pour les centres d'opérations un guide de procédures sera développé et des formations spécialisées seront fournies par BINUB aux personnels affectés à ces centres.

➤ **Transmission**

28. Un réseau HF constitué de postes fixes sera mis en place dans les unités pour faciliter un travail en synergie. Cette mise en place commencera par la Direction Générale, les 4 Commissariats Généraux situés à Bujumbura, avant de se poursuivre vers les 17 Commissariats provinciaux de la Police Judiciaire y compris la Police des mineurs et de la protection des mœurs, les 11 maisons d'arrêts de la Police Pénitentiaire et les 9 postes frontaliers du Commissariat Général de la Police de l'Air, des Frontières et des Etrangers (PAFE) les plus fréquentés. Les 17 postes HF reçus de la coopération néerlandaise ont déjà permis d'équiper les 17 Commissariats Provinciaux de la Police de Sécurité Intérieure.

29. Afin de permettre aux membres de la PNB de rendre service efficacement à la population, ceux-ci seront munis de postes VHF portables connectés au réseau HF. La distribution de ces postes mobiles suivra la même progression que celle du réseau fixe et s'étendra aux postes de police communaux. Il sera tenu compte des 300 postes VHF offerts par la coopération néerlandaise qui n'ont pu équiper que les 4 groupes mobiles d'intervention rapide de Bujumbura et quelques postes des commissariats provinciaux.

30. Six antennes relais (06) devront être installées pour améliorer la transmission d'informations dans les zones non-couvertes par le réseau actuel (provinces de Rutana, Cibitoke, Karuzi, Mwaro, Ngozi et Bujumbura Rural). Une étude d'impact environnemental sera réalisée avant l'installation de ces antennes. Des kits d'alimentation en énergie solaire sont prévus pour les zones ne disposant pas de courant électrique.

31. Le projet équipera ensuite les centres d'opération situés à Bujumbura Mairie (DGPNB) et dans les régions de police pour mieux coordonner les activités dans chacune d'elles et prévenir de manière efficace les crises ou situations d'urgence sur le terrain.

32. Enfin, un numéro d'appel téléphonique gratuit, ou numéro vert, pouvant être utilisé pour solliciter une intervention de la PNB sera mis en service dans les différents centres d'opérations. Ce numéro constitue également un recours offert à la population pour exprimer ses doléances à l'encontre des membres de la PNB, et complètera les mécanismes de lutte contre la corruption et l'impunité, ainsi que les violences basées sur le genre. Tout le personnel commis au traitement de ces appels sera formé spécifiquement à la prise en charge des personnes victimes de violences sexuelles et/ou domestiques. Cette innovation œuvrera ainsi au rapprochement de la PNB et de la population. Préalablement à la mise en place de ce service, la population sera largement sensibilisée sur son existence, son utilité et sur la gratuité des appels effectués sur celle-ci.

➤ **Réseau informatique et bases de données**

33. A travers ce volet du projet une base de données de la criminalité et un logiciel de communication seront installés, en vue de la mise en place d'un système de traitement de l'information sécuritaire global. Parallèlement à la conclusion du processus de recensement et d'identification des policiers, à la distribution des nouvelles tenues, et au retrait des armes de guerre, une base de donnée regroupant toutes les informations sur le policier (nom, matricule, grade, affectation, numéros d'uniformes et d'armes, etc...) sera créée afin d'optimiser la gestion du personnel de la PNB et de ses équipements, et de combattre les causes internes de corruption et de malversations. Enfin l'informatisation des services permettra une gestion interne transparente des salaires et de la logistique grâce en partie au contrôle strict des effectifs et de leur déploiement.

34. Le projet prévoit une informatisation graduelle, partant des services centraux, intégrant les douze

ordinateurs dont est déjà équipé la DGPNB, avant de s'étendre au niveau provincial, ce qui permettra:

- aux commissariats provinciaux et aux postes frontaliers d'améliorer leurs performances dans la lutte contre la criminalité par l'accès à certaines bases de données. La mise en place du réseau leur permettra également de communiquer plus efficacement entre eux et avec la hiérarchie policière.
- une gestion rationnelle et transparente du personnel, des carrières, de la paie des policiers et du contrôle des stocks d'armes et munitions.
- un rapprochement entre l'administration et l'administré, doublé d'une réduction des coûts de déplacement pour la population qui n'aura plus à se rendre au Commissariat général de la police judiciaire situé à Bujumbura où s'établissent jusqu'à présent certains documents administratifs.

35. Un réseau informatique monté sur deux serveurs principaux en « rack » centralisant l'ensemble des données et installés à la Direction Générale de la Police sera mis en place. Ces serveurs disposeront d'une grande capacité de mémoire. Un serveur back-up sera installé dans le centre d'opérations de Bujumbura pour servir de secours en cas de panne ou d'un quelconque incident.

36. La DGPNB disposera également d'un réseau local, notamment pour le service central des traitements et salaires, le service du personnel et le centre opérationnel. Ce réseau sera étendu à 5 sites sur Bujumbura (les 4 Commissariats Généraux et le Cabinet du Ministre) qui seront équipés d'ordinateurs reliés par CPE Wimax, et géré par un concentrateur CISCO par site.

37. Un réseau à grande distance relié par des concentrateurs CISCO via Onatel RNIS, des câbles et des connectiques sera ensuite mis en place pour couvrir les 16 commissariats provinciaux et les neuf postes frontaliers de la PAFE les plus fréquentés. Les provinces qui sont en même temps les chefs-lieux de Région de police recevront trois ordinateurs (un ordinateur pour le centre opérationnel et deux pour le commissariat provincial). Les 12 autres commissariats provinciaux recevront deux ordinateurs. Quant aux postes frontaliers, l'aéroport de Bujumbura, Poste Rumonge, Poste Gatumba, poste Kanyaru haut et le poste Kobero recevront deux ordinateurs, tandis que les quatre autres n'en recevront qu'un.

38. Le logiciel de gestion du personnel, des carrières et de la paie qui résultera des travaux du PRIP sera installé à la DGPNB. Dans le cadre de ce projet, ce logiciel sera installé sur le réseau national pour être disponible dans chaque province. Une formation spécifique sera dispensée à ses utilisateurs.

➤ **Capacité d'intervention des officiers de police judiciaire**

39. Dans le but de rendre les services du Commissariat Général de la Police Judiciaire, y compris la police des mineurs et de la protection des mœurs, plus opérationnels (intervention rapide) et efficaces dans la lutte contre la criminalité et la protection des groupes vulnérables, le projet se propose de les doter de 17 véhicules, chacun équipé d'un poste émetteur-récepteur. Ces véhicules seront répartis dans chaque province.

IV. Arrangements de gestion

40. Le présent projet est une initiative conjointe entre le Gouvernement du Burundi et les Nations Unies qui s'inscrit dans le cadre du Plan Prioritaire. Pour la Consolidation de la Paix au Burundi. Le projet sera mis en œuvre sous l'autorité du Ministère de tutelle ou de l'entité nationale avec l'appui du BINUB-PNUD, tandis que certaines activités seront mises en œuvre par d'autres partenaires ou entités nationales. Les co-présidents du Comité de Pilotage Conjoint auront la responsabilité globale pour la bonne réalisation du projet.

41. Le présent projet sera géré et coordonné dans le cadre de la structure suivante :

- **Le Comité de pilotage conjoint.** Le Comité de Pilotage Conjoint est chargé de: (1) examiner les propositions de projets pour s'assurer de leur conformité avec le plan prioritaire ; (2) approuver les projets présentés au Comité, et affecter les ressources requises ; (3) et examiner et approuver les rapports périodiques sur l'état d'avancement des projets ainsi que les rapports d'évaluation de leur impact. Le Comité de Pilotage est co-présidé par le Gouvernement et le Représentant Exécutif du Secrétaire Général des Nations Unies au Burundi, et il est appuyé par un Bureau d'Appui. Les décisions sont prises par consensus selon les termes de références du Comité de pilotage conjoint.
- **Le Comité Technique de Suivi.** Un comité technique de suivi sera établi pour superviser et assurer le suivi du projet. Ce comité aura comme premier rôle la supervision stratégique de la mise en œuvre du projet, ainsi que l'approbation du plan de travail, le suivi régulier des performances, le règlement de tout différend qui pourrait survenir, et de faciliter la coordination entre les partenaires et les autres acteurs nationaux ou internationaux impliqués dans la mise en œuvre du projet. Le Comité de suivi sera composé des représentants de chaque entité/organisation impliquée dans la mise en œuvre du projet tout en veillant à une taille optimale qui permette au comité technique de suivi de fonctionner. Le Comité Technique de Suivi sera copiloté par la PNB et la Section intégrée SSR-SA (BINUB) et sera le même que celui du PRIP afin de renforcer la cohérence et les synergies entre les deux projets.
- **Ministère/Entité nationale de tutelle.** Le projet sera réalisé sous la direction de la PNB, conjointement avec le BINUB, qui rendront compte de l'état de mise en œuvre du projet au Comité de Suivi Technique. Dans ce cadre, un Directeur National, désigné par le Ministre de tutelle, sera co-responsable de la supervision générale et l'orientation pour la mise en œuvre du projet et l'atteinte des résultats, avec le chargé de programme désigné de la section intégrée SSR-SA (BINUB). Le Directeur National du projet aura aussi un rôle d'assurer que les intrants de la partie nationale sont mobilisés à temps et que la partie nationale a mis en place les conditions nécessaires à la réalisation du projet. La PNB abritera une unité de gestion et de coordination, qui assurera la gestion et l'administration quotidienne du projet, fournira les services techniques requis, ainsi que la coordination des différents partenaires dans le cadre de la mise en œuvre du projet.
- **Agence Partenaire Nations Unies.**⁵ Le projet sera exécuté et mis en œuvre avec l'appui du BINUB-PNUD, qui aura la responsabilité finale auprès du siège pour les aspects programmatiques et financiers du projet, conformément aux règles et procédures de l'Agence Partenaire.⁶ Dans ce cadre, le PNUD sera responsable pour la gestion des fonds alloués aux projets, ainsi que toute transaction financière. Le PNUD et le BINUB fourniront aussi des services administratifs, techniques et programmatiques pour appuyer la mise en œuvre du projet, y compris le détachement de personnels dans l'unité de gestion et de coordination ainsi que des actions visant le renforcement des structures d'accueil des projets. L'agence partenaire assurera aussi le contrôle de la qualité dans la mise en œuvre et la gestion du projet.

4.1 Composition et administration des unités de gestion et coordination

42. L'Unité de Gestion et Coordination sera placée sous la supervision du Chargé de programme de la Section intégrée SSR-SA (BINUB) pour appuyer les aspects programmatiques, administratifs et financiers du projet. Les responsabilités spécifiques de l'Unité de Coordination incluront :

- le développement des plans de travail détaillé pour l'exécution du projet ;
- la coordination quotidienne de la mise en œuvre des activités ;
- l'administration journalière des transactions du projet
- la préparation et révision des budgets, des demandes de paiements et d'achats ;

⁵ Le terme 'Agence Partenaire Nations Unies' inclut toutes les entités du système présent au Burundi, y compris BINUB, les programmes, fonds, départements et agences des Nations Unies.

⁶ Pour les projets qui seront appuyés du point de vue technique par le BINUB, la responsabilité programmatique sera partagée entre l'agence partenaire et le BINUB, à travers la section intégrée appropriée, qui inclut également l'agence qui aura la responsabilité financière pour le projet.

- La coordination de l'appui des partenaires nationaux et internationaux ;
- La supervision et coordination des agences d'exécution ;
- La préparation régulière des rapports financiers et narratifs.

43. L'unité de Gestion et Coordination sera composée de cinq personnels nationaux contractés par le PNUD et payés directement par le projet:⁷

- Un coordonnateur de projets, qui sera responsable de la supervision et la gestion de l'unité de coordination, le suivi régulier de la mise en œuvre des projets ;
- Trois chargés de projet ;
- Un chargé de l'administration et des finances.

44. La Section Intégrée SSR-SA du BINUB-PNUD, compte tenu de sa responsabilité programmatique et financière, pourra détacher dans l'unité de gestion du projet des experts supplémentaires si besoin est.

4.2 Sélection de partenaires et des agences de mise en œuvre

45. La sélection des partenaires et des agences de mise en œuvre (soit des ONG ou des compagnies privées) sera faite selon les règles et procédures de l'agence partenaire des Nations Unies. En général, cette sélection sera faite sur la base d'un processus compétitif, sauf dans les cas où une ONG en particulier a un avantage comparatif clair et qui peut justifier une dérogation du processus compétitif selon les procédures de l'agence partenaire.

4.3 Gestion financière

46. Les fonds alloués au projet par le Comité de pilotage conjoint seront gérés directement par l'agence partenaire Nations Unies qui sera responsable pour toute transaction financière, d'achats et d'approvisionnement effectuée sur la base du plan de travail préparé par l'unité de gestion du projet. Dans ce cadre, et selon les procédures de l'agence partenaire, le coordonnateur du projet proposera un engagement de fonds sur la base du plan de travail, et l'agence sera responsable pour l'approbation et l'exécution des paiements. Le Coordonnateur du Projet veillera à assurer que les fonds attribués au projet sont correctement alloués aux activités sur la base du plan de travail, et assurera le suivi régulier des déboursements et des dépenses en vue de l'atteinte des résultats prévus. D'autres modalités de mise en œuvre seront considérées au cours de la mise en œuvre du projet notamment la possibilité de sous contracter des entités nationales.

4.4 Suivi et évaluation

47. Le suivi et évaluation du projet seront faits à trois niveaux, sous la coordination du bureau d'appui du Comité de Pilotage Conjoint :

- Par l'agence partenaire des Nations Unies/l'unité de gestion du projet, qui sera responsable pour le suivi régulier des activités, et pour la production périodique des rapports narratifs et financiers;
- Par le Comité Technique de Suivi, qui sera responsable auprès du comité de pilotage pour le suivi périodique des résultats atteints par le projet, ainsi que la revue des rapports produit par l'unité de gestion ;
- Par le Comité de Pilotage, qui sera responsable pour l'évaluation de l'impact du projet dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Prioritaire pour la Consolidation de la Paix.

4.5 Audits

⁷ Le barème salarial qui sera utilisé pour la rémunération de ce staff est celui qui a été adopté conjointement par le gouvernement et les Nations Unies dans le cadre du plan prioritaire pour la consolidation de la paix.

48. Le projet sera soumis à des audits internes et/ou externes selon les règles des deux entités concernés.

V. Analyse des risques et hypothèses.

Généraux :

Reprise du conflit : stagnation telle dans la mise en œuvre de l'accord de cessez-le-feu signé par le Gouvernement et le Palipehutu-FNL le 7 septembre 2006 au point que les combattants reprennent les armes ; ou, émergence d'un autre groupe rebelle.

Impact sur le projet :

- Echech à la démilitarisation de la PNB ;
- Non prise en compte des membres du Palipehutu-FNL dans ces efforts de professionnalisation.

Mesures d'atténuation

- Accélération des formations des membres de la PNB de façon à ce qu'ils puissent continuer à assurer le maintien de l'ordre, consolidant ainsi la répartition des rôles et responsabilités entre la PNB et la FDN ; renforcement des capacités de la PNB à l'identification des manœuvres de déstabilisation des institutions en vue d'y pallier.
- Mise en réserve des stocks prévus pour les membres du FNL pour utilisation future.

Spécifiques

Volet équipement individuel

- Retard dans la mise en œuvre du PRIP
- Retard des actions de formation dans le domaine de la déontologie
- Persistance des abus de la part de certains des membres de la PNB

Impact sur le projet

- Retard dans la distribution des uniformes et attributs.
- Minimisation des effets envisagés par le projet.
- Echech dans l'établissement du partenariat police/population.

Mesures d'atténuation

- Distribution graduelle des tenues sur la base des données du projet « Appui à la formation de la PNB » en confrontation avec les listes d'appel de chaque unité.
- Distribution du livret sur le code déontologie, et sensibilisation des policiers sur son contenu par les cadres de la PNB et par le biais des émissions radio.
- Intervention de l'IGPNB et de la Commission parlementaire chargée de superviser le travail des corps de défense et de sécurité et médiatisation de ces interventions. Renforcement du rôle des autorités locales dans la gestion de la sécurité.

Volet renforcement des capacités opérationnelles

- Retard dans le renforcement des capacités techniques de la PNB
- Retard dans l'obtention des terrains nécessaires à l'implantation des nouvelles antennes relais.
- Mauvaise maintenance des équipements installés.

- Vandalisme contre les équipements installés.

Impact sur le projet

- Persistance des abus, malversations et de l'inefficacité dans la coordination des interventions sur le terrain.
- Persistance des zones d'ombre et déficit dans la maîtrise de la situation sécuritaire.
- Equipements inutilisables.

Mesures d'atténuation

- Recours aux compétences existantes dans le secteur privé de façon transitoire.
- Implantation des antennes en priorité sur le domaine national. Concertation avec les populations riveraines.
- Responsabilisation du personnel chargé de la maintenance des équipements et prise de mesures disciplinaires en cas de manquements.
- Sécurisation des sites.

CADRE LOGIQUE

Objectifs	Indicateurs objectivement vérifiables	Moyens de vérification	Principales hypothèses
<p>Objectif principal :</p> <p>Permettre la transformation de la PNB en une police de proximité ayant la capacité d'assurer la sécurité des personnes et des biens dans le respect des principes républicains et des droits des individus.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Policiers formés, équipés et affectés dans les différentes structures de la PNB -Création de réseaux de transmission et d'informatique reliant les services centraux, régionaux et provinciaux de la PNB. -Renforcement de la gestion de la situation sécuritaire locale par un échange d'informations fiables et diligentes émanant de toutes les structures de police. 	<ul style="list-style-type: none"> • Statistiques des effectifs identifiés et affectés dans les unités • Rapports de mise en œuvre des activités connexes • Vérification matérielle de l'existence des réseaux par la visite des différents sites. 	<ul style="list-style-type: none"> • Bonne organisation de la gestion des effectifs et équipements • Bonne allocation des ressources par l'Etat • Collaboration avec les services nationaux, bilatéraux et multilatéraux. • Renforcement des capacités de la PNB à assurer la sécurité de la population.
<p>Objectifs spécifiques :</p>			
<p>I-Equipement individuel :</p> <p>Renforcer la discipline, l'esprit de corps et la confiance de la population en la police par une plus grande responsabilisation des membres de la PNB.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les membres de la PNB portent les tenues et insignes mentionnant le nom et le matricule en conformité avec le règlement en vigueur. • Identification aisée du policier. • Manquement disciplinaires sanctionnés. • Diminution du nombre des bavures commises par les policiers en tenue 	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation des sessions de formations • Rapports de distribution des tenues et insignes • Inspections bimensuelles • Sondages auprès de la population • Ouverture et instruction de dossiers disciplinaires et judiciaires. • Base de données statistique sur les performances de la PNB 	<ul style="list-style-type: none"> • Bonne identification et recensement des policiers exécutés par le PRIP • Disponibilité du budget • Bon encadrement des membres de la PNB par la hiérarchie. • Disponibilité des textes réglementaires régissant la gestion du personnel • Rigueur dans la gestion et entretien des équipements.
<p>Résultats attendus</p>			

Restoration de l'image et de la crédibilité de la police aux yeux de la population.	Formation des policiers et exécution des missions de police dans le respect des droits humains. Réduction des plaintes de la population vis-à-vis de la police.	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports d'évaluation et statistiques des plaintes enregistrées • Sondage auprès des populations 	La mise en oeuvre du PRIP permet une distribution des tenues et insignes synchronisée avec la remise de la carte d'identité infalsifiable.
Consolidation du processus d'intégration des policiers au sein de la PNB et renforcement de la discipline, de l'esprit de corps et de cohésion.	Tous les policiers portent leur nouvelles tenues et insignes	<ul style="list-style-type: none"> • Visites terrain • Rapports de gestion du personnel 	
Identification rapide et facile du policier au cours de l'exécution de ses missions.	Les policiers portent leur nouvelles tenues et insignes	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports d'évaluation • Sondage auprès des policiers et des populations 	
Identification et retrait progressif des armes non adaptées aux missions de la police.	Les policiers sont équipés de matériel de maintien de l'ordre adapté à leurs missions.	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports de gestion des armes 	
Activités			
<p>Sensibilisation de la population et du personnel de la PNB sur le changement des uniformes et attributs</p> <p>Distribution des livrets sur la déontologie en kirundi et en français.</p> <p>Formation de spécialistes en administration et gestion</p> <p>Dotation de chaque policier d'une tenue complète conforme à la législation en vigueur ; retrait et recyclage des anciennes tenues</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation de la population par la diffusion de 3 spots publicitaires par semaines pendant un mois dans la presse audiovisuelle • Sensibilisation de tous les membres de la PNB sur la nouvelle tenue et les sanctions prévues en cas d'abus ou prêt à des délinquants. • Gestion rationnelle des stocks par le personnel chargé de la logistique • Les tenues et insignes livrés sont distribués • Tous les policiers portent une même tenue avec les mêmes attributs • Les anciennes tenues sont regroupées et recyclées 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports d'activités et de diffusion • Inventaire des stocks • Rapports périodiques • Procès verbal de réception des tenues et attributs • Rapport de distribution de la nouvelle tenue et de retrait des anciennes 	<p>La mise en œuvre du PRIP permet une distribution des tenues et insignes synchronisée avec la remise de la carte d'identité infalsifiable</p> <p>Suivi minutieux du processus de recyclage</p> <p>Disponibilité des formateurs et des structures de formation.</p>

<p>Projet pilote d'émissions radiodiffusées</p> <p>Retrait progressif des armes de guerre en possession des policiers.</p>	<p>Emissions réalisées et diffusées</p> <p>Nombre d'armes de guerre retirées et conservées en magasin</p>	<p>Rapports du magasinier d'armes et inventaires de stocks.</p>	
<p>II-Renforcement des capacités opérationnelles.</p> <p>Permettre à la PNB de contrôler efficacement la situation sécuritaire du pays et de mieux coordonner les activités de ses services par le renforcement de ses capacités opérationnelles.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Communication entre les services de la PNB. - Exploitations des bulletins quotidiens d'information (BQI) de la PNB. - Intervention rapide des services de police - Identification rapide des bandes criminelles. - Réseaux informatique et de transmissions fonctionnant normalement. 	<ul style="list-style-type: none"> -Compte rendu de situation quotidienne de sécurité -Vérification pratique de l'état des liaisons sur le terrain. -Sondage d'opinion au niveau de la population sur le comportement des policiers -Echange rapide de messages et de correspondances. -Réception des BQI. 	<ul style="list-style-type: none"> -Respect de la procédure radio -Entretien du matériel en dotation. -Disponibilité du courant électrique.
<p>Résultats attendus</p> <p>Maitrise de la gestion quotidienne de l'état sécuritaire national.</p> <ul style="list-style-type: none"> -Meilleure coordination des activités et de la gestion des différents services de la P N B - Amélioration de la discipline et respect des droits humains par le renforcement des mécanismes de suivi du personnel. <p>Gestion interne de la police modernisée et plus transparente.</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Amélioration de la situation sécuritaire du pays -Célérité des échanges d'informations entre les services et facilité dans la poursuite ou arrestations des délinquants. - Existence du site web. - Création du fichier du personnel de la PNB. - Création du fichier de l'identification judiciaire. -Tout abus ou dérive comportementale du policier est portée en temps réel à la connaissance de sa hiérarchie. - Présence de la police dans les collines. - Amélioration des prestations de la Police à l'endroit de la population. 	<ul style="list-style-type: none"> -Contrôle du réseau radio -Recoupement des rapports ou des comptes rendus. -Fréquence des visites du site web. -Périodicité des rapports. -Réduction des plaintes du personnel de la police par rapport à la paie et à la gestion de leur carrière. -Rapidité dans la prise de décisions. -Criminels identifiés et appréhendés. -Disponibilité des statistiques criminelles -Délivrance rapide des documents administratifs. 	<p>Etat disciplinaire du corps de police positionné loin du commandement.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintenance des réseaux. - Cadre légal et réglementaire respecté par tous les échelons

Activités			
<ul style="list-style-type: none"> • Etudes d'impact environnemental avant construction d'infrastructure ; • Mise en place des centres d'opérations et des réseaux de transmissions ; • Installation du numéro vert dans les centres d'opération • Formation du personnel commis au traitement des appels sur le numéro vert • Sensibilisation de la population sur l'existence et l'utilisation de ce numéro • Formation des officiers de police en gestion des centres d'opérations • Installation du réseau informatique ; • Formation du personnel concerné à l'utilisation des équipements et logiciels fournis ; • Acquisition de matériel roulant au profit du CGPJ. 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports d'étude disponibles • Centres et réseaux en place et fonctionnels. • Numéro en service et testé • Officiers formés. Présence de personnel féminin parmi eux. • Diffusion de 3 spots publicitaires par semaines pendant 3 mois dans la presse audiovisuelle et affiches publicitaires. • Officiers formés. Présence de personnel féminin parmi eux. • Réseaux en place et fonctionnels. • Disponibilité des bases de données. • Utilisateurs et spécialistes en maintenance et en gestion de bases de données formés. Présence de personnel féminin parmi eux. • Réception et remise des véhicules aux services destinataires, la Police des mineurs et de la protection des mœurs. 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports d'étude disponibles • Visites de terrain • Tests réguliers • Rapport de fin de formation. • Rapports de diffusion et d'écoute • Affiches publicitaires dans les services administratifs et dans les lieux publics. • Rapport de fin de formation. • Procès-verbaux de réception. • Rapport de fin de formation. • Procès-verbal de réception desdits véhicules. 	<p>Disponibilité d'infrastructures appropriées.</p> <p>Budget pour les charges récurrentes.</p> <p>Stabilité du personnel formé</p> <p>Disponibilité des formateurs et des structures de formation.</p>

BUDGET PREVISIONNEL

DENOMINATION	UNITE	COUT UNITAIRE	QUANTITE	COUT TOTAL
1. UNITE DE GESTION				\$49,200.00
Coordinateur de projet	H/mois	\$900.00	12	\$10,800.00
Chargés de projet	3H/mois	\$800.00	36	\$28,800.00
Assistant administratif et financier	H/mois	\$500.00	12	\$6,000.00
Chauffeur	2H/mois	\$300.00	12	\$3,600.00
2. BUDGET EQUIPEMENT INDIVIDUEL				\$3,964,800.00
Tenue de travail				\$443,150.00
Tenues de compagne				\$2,516,000.00
Attributs				\$986,000.00
Sensibilisation				\$4,350.00
Formation en logistique				\$10,300.00
Frais de recyclage des tenues retirées		\$3.50	25000	\$5,000.00
3. BUDGET TRANSMISSIONS				\$1,424,665.00
Matériel de communication pour le site de Bujumbura				\$40,200.00
Equipement de bureau pour Bujumbura				\$31,770.00
Matériel de communication pour l'intérieur du pays				\$840,400.00
Equipement de bureau pour l'intérieur du pays				\$23,200.00
Formation des opérateurs et techniciens de maintenance				\$40,000.00
Sensibilisation sur la ligne téléphonique				\$7,095.00
Matériel roulant				\$442,000.00
4. BUDGET INFORMATISATION				\$660,833.00
Serveur + accessoires				\$27,089.00
Ordinateurs + accessoires				\$197,620.00
Imprimantes + consommables				\$48,590.00
Logiciels				\$104,190.00
Equipement de réseau				\$96,744.00
Formation				\$80,800.00
Climatiseur				\$26,400.00
Kit alimentation solaire				\$18,000.00
Antivirus				\$8,900.00
Frais d'installation				\$52,500.00
6. MATERIEL				\$71,880.00
Matériel de bureau		\$3,000.00	3	\$9,000.00
Matériel informatique		\$2,500.00	3	\$7,500.00
Carburant et entretien		\$1.30	2600	\$3,380.00
Véhicules		\$26,000.00	2	\$52,000.00
IMPREVUS				\$225,622.00
FRAIS DE GESTION				\$503,000.00
GRAND TOTAL				\$6,900,000.00

CHRONOGRAMME DES ACTIVITES

ACTIVITES	Mois 1	Mois 2	Mois 3	Mois 4	Mois 5	Mois 6	Mois 7	Mois 8	Mois 9	Mois 10	Mois 11	Mois 12
MISE EN PLACE DE L'UNITE DE GESTION												
Recrutement et mise en place du personnel												
Equipement de l'unité												
Diffusion des textes réglementaires sensibilisation des policiers												
Sensibilisation de la population sur la description des nouvelles tenues et de leurs attributs												
Formation spécialisées en administration et gestion												
VOLET EQUIPEMENTS INDIVIDUELS												
Passation de la commande												
Programmation de la distribution												
Réception de la commande												
Distribution des tenues et attributs												
Distribution des livrets sur le code de déontologie												
Enregistrement des armes												
Retrait des anciennes tenues												
VOLET TRANSMISSION												
Passation de la commande												
Programmation de déploiement des équipements												
Réception du matériel												
Formation des utilisateurs (utilisation et maintenance)												
Mise en place des centres d'opération												
Mise en place du réseau de transmission												
VOLET INFORMATIQUE												
Passation de la commande												
Programmation de déploiement des équipements												
Réception du matériel												
Formation des administrateurs												
Formation des utilisateurs												
Installation du réseau												
Installation des logiciels												

ANNEXE I

TABLEAUX RECAPITULATIF DES FORMATIONS REALISEES OU PROGRAMMEES PAR LA PNB

A. FORMATIONS ET SEMINAIRES DEJA REALISES OU EN COURS DE REALISATION

TYPE DE FORMATION	MATIERE ENSEIGNEE	PERIODE	BENEFICIAIRES	Institution partenaire
Formation d'harmonisation	Mise à niveau	Depuis avril 05 – toujours en cours	Toutes les catégories du personnel	PNB
Formation continue	Droit humanitaire	Déc 2005	OPJ	Avocats sans Frontières
Formation	Police de proximité	Août 2006	Chefs de postes PSI et OPJ	Avocats sans Frontières
Formation continue	Droits de l'Homme		Police Pénitentiaire	C.I.C.R.
Formation continue	Droits de l'Homme		Policiers allant en mission au Darfour	C.I.C.R.
Formation professionnelle	Séc.publique, PAF, stupéfiants	Depuis 2005	30 policiers/an (en Egypte)	Coopération Egyptienne
Formation professionnelle	Gestion des ressources humaines		Agents	Coopération Française
Formation initiale	Droits de l'Homme	Réalisée 05	Agents	UNPOL/ONUB
Formation de formateurs	Méthodes pédagogiques	Réalisée 05	Instructeurs	UNPOL/ONUB
Formation technique	Techniques d'utilisation des équipements de communication		Agents	Coopération Néerlandaise
Séminaire	Sensibilisation sur les violences sexuelles	23 mai 06	20 OPJ	Association Ntunrengaho
Formation continue	Droits de l'Homme	Août 06	Agents de la Police Pénitentiaire	PNUD
Stage de Recyclage	Enseignement théorique et pratique de matières professionnelles	20 oct-10 nov 06	401 OPJ du CGPJ	Réseau des Citoyens, Justice et Démocratie (RCN)
Formation spécialisée	Police technique et scientifique	13 nov-8 déc 06	30 OPJ du CGPJ	RCN
Stage de recyclage	Techniques d'enquêtes	Fin : 10 nov 06	180 APJ de la CGPJ	RCN
20 Séminaires de 4 jours	Harmonisation des connaissances	Nov-dec 06	400 OPJ et OMP	RCN

Formation professionnelle	Sécurité pénitentiaire	Déc 06 – déc 07	2000 Agents de la Police Pénitentiaire	P.R.I.
Séminaire	Sensibilisation sur le VIH/SIDA	En cours depuis déc 04	647 Policiers sensibilisés à ce jour	O.N.G. Famille pour vaincre le SIDA
Formation professionnelle	Perfectionnement en français	12 fév-3mai 07 23mai-27juil. 07	06 Officiers et 60 Brigadiers de la PNB	Coopération Française
Séminaire	Réflexions et propositions pour la modernisation de la PNB	23-27 avril 07	Cadres de la PNB	Coopération Française
Formation de formateurs	Pédagogie	09- 27 avril 07	75 Instructeurs Burundais	Coopération Belge
Formation professionnelle	Module 1	17- 25 mai 07	75 Instructeurs Burundais	Coopération Belge
Formation en Informatique	Initiation – Microsoft Office	Juin/juillet 07	Cadres de la PNB	PNB

B. FORMATIONS ET SEMINAIRES PROGAMMÉS

Type de Formation	Matière	Période	Bénéficiaires	Institution partenaire
Professionnelle	Module 1	1août - 21dec 07	Ensemble de l'effectif	Coopération Belge et Instructeurs de la PNB
Professionnelle	Management (3 semaines) et pédagogie (1 semaine)	17sept – 13oct 07	25 Officiers instructeurs	Coopération Française
Professionnelle	Maintien de l'ordre	8-26 octobre 07	Officiers	Coopération Française
Professionnelle	Module 2	Novembre 07	75 Instructeurs Burundais	Coopération Belge
Spécialisée	Sûreté aéroportuaire, fraude documentaire et contrôles transfrontières	Novembre 2007	Officiers	Coopération Française
Professionnelle	Séminaire sur l'environnement juridique des policiers	Décembre 07	Officiers	Coopération Française
Professionnelle	Module 2	1 janv- 31mai 08	Ensemble de l'effectif	Coopération Belge et instructeurs de la PNB
Professionnelle	Sécurité routière	Février 08		Coopération Française
Spécialisée	Administration et gestion	A déterminer	4 policiers par province pendant 5 jours	POLAD/BINUB

Module 1	Déontologie-code de conduite ; Valeur PNB- discipline ; Education civique ; Comportement envers la population ; Missions, organisation et fonctionnement de la PNB ; Droits de l'Homme ; Droits et normes humanitaires.
Module 2	Organisation judiciaire ; Organisation administrative ; Introduction au droit ; Droit pénal ; Procédure pénale ; Droit public.

ANNEXE II

REPARTITION DES UNIFORMES

DESIGNATION	QUANTITE	HOMMES	FEMMES	JUSTIFICATION
Pantalons	3700	1000		2 pantalons/Officier = 2 x 1000=2000 (personnel PAFE et PJ) = 2 X 300= 600 2 x 550 (personnel administration) = 1100
Jupes	200			2 x 60 (personnel PAFE et PJ) = 120 2 x 40 (personnel féminin administration)= 80
Chemisettes	3900	1000	100	2 x 1000 = 2000 (Officiers) Tout le personnel PAFE& PJ (Brig & Agents) 300x 2 = 600 100x2 (personnel féminin) = 200 2 x 550 (personnel administration) = 1100
Imperméables	17000			15500
Chaussures basses hommes	1850			1000 Officiers x 2 = 2000 300 (personnel de la PAFE-PJ) x 2 = 600 550 Agents (Administration) x 2 = 1100
Chaussures dames	100			Personnel féminin
Ceintures	1950			Une ceinture par personne

TENUES DE CAMPAGNE				
34000	Tenues F1 ripstop 210 g bleu marine polycoton 65/35, col TAP			2 tenues/policier + petits stocks
17000	Bérets 8'5 en simili cuir bleu marine			1 béret/policier + petit stock
17000	Paires de rangers d'intervention noires en cuir/nylon			1 paire/policier
17000	Ceinturons TAP bleu marine			1 ceinturon/policier + petit stock
34000	Paires de mi-bas bleu marine			2 paires/policier + petits stocks
17000	Insignes de poitrine			1 insigne/policier + petit stock
17000	Insignes de bérets			1 insigne/policier + petit stock
17000	Ecussons de bras gauche en thermo plastic forme ronde			1 écusson/policier + petit stock
17000	Ecussons bras droit en thermo plastique forme demi lune			1 écusson/policier + petit stock
17000	Paires de manchons thermo plastiques (grade)			1 paire de manchon/policier Et un petit stock de réserve.

Annexe III

Budgets détaillés

EQUIPEMENT DE BASE			
1. TENUES DE TRAVAIL. Commissaires-Officiers-Brigadiers- Personnel administratif			
	Nombre	Coût/unité	Total
Pantalon en tissu polylaine bleu	3700	\$73.00	\$270,100.00
Jupes en tissu polylaine bleu nuit	200	\$58.00	\$11,600.00
Chemisettes en tissu polycoton bleu ciel	3900	\$24.00	\$93,600.00
Chemisettes en tissu polycoton bleu ciel	200	\$24.00	\$4,800.00
Paires de chaussures basses noirs en cuir	1850	\$27.00	\$49,950.00
Paires d'escarpins noirs en cuir	100	\$55.00	\$5,500.00
Ceintures en nylon bleu marine/boucle argent	1900	\$4.00	\$7,600.00
Total tenues de travail			\$443,150.00
2: TENUES DE CAMPAGNE (MROP) Commissaires-Officiers-Brigadiers-Agents			
	Nombre	Coût/unité	Total
Tenues F1 ripstop 210 g bleu marine polycoton 65/35, col TAP	34000	\$29.00	\$986,000.00
Imperméables bleu nuit	17000	\$35.00	\$595,000.00
Bérets 8'5 cm en simili cuir bleu marine	17000	\$7.00	\$119,000.00
Paires de rangers d'intervention noires en cuir/nylon	17000	\$32.00	\$544,000.00
Ceinturons TAP bleu marine	17000	\$6.00	\$102,000.00
Paires de mi-bas bleu marine	34000	\$5.00	\$170,000.00
Total tenues de campagne			\$2,516,000.00
3: ATTRIBUTS			
	Nombre	Coût/unité	Total
Insignes de poitrine	17000	\$7.00	\$119,000.00
Insignes de bérets	17000	\$6.00	\$102,000.00
Ecussons de bras gauche en thermos plastieforme ronde	17000	\$15.00	\$255,000.00
Ecussons de bras droit en thermoplastique demi-lune	17000	\$15.00	\$255,000.00
Paires de manchons thermoplastiques (grade)	17000	\$15.00	\$255,000.00
Total des attributs			\$986,000.00
4: SENSIBILISATION			
	Nombre	Coût/unité	Total
Production et diffusion de spots radio et TV			3,500.00
Production et diffusion des émissions radio du projet pilote			2,000.00
Diffusion des textes réglementaires	17000	\$0.05	\$850.00
Total sensibilisation			\$6,350.00
5: FORMATION EN LOGISTIQUE			
	Nombre	Coût/unité	Total
Formateurs			PM
Salle			PM
Consommables			PM
Pause café			PM
Frais de déplacements	70	\$10.00	700.00
Frais de mission	384	\$25.00	9,600.00
Total formation			\$10,300.00
6. RECYCLAGE DES TENUES			
Frais de recyclage	0	\$5,000.00	\$5,000.00
Total recyclage			\$5,000.00
TOTAL GENERAL			\$3,966,800.00

SYSTEME DES TRANSMISSION ET DES CENTRES D'OPERATION					
a. MATERIEL DE COMMUNICATION (BUJUMBURA)					
	Dénomination	Qté	PU	PT	Observation
01	E/R Barret 950 :(HF)	5	\$5,200.00	\$26,000.00	
02	E/R VHF GP 340 avec module crypto et accumulateur	10	\$900.00	\$9,000.00	
03	Portable avec logiciel de programmation et Kit de programmation	2	\$1,800.00	\$3,600.00	
04	Accumulateur de réserve	10	\$50.00	\$500.00	
05	Chargeur rapide	10	\$50.00	\$500.00	
06	Kit de programmation MTR2000	2	\$300.00	\$600.00	
	Sous-Total			\$40,200.00	

b. MATERIEL POUR LES CENTRES D'OPERATION					
1. Bujumbura					
	Dénomination	Qté	PU	PT	Observation
1	Photocopieuse moyen	2	\$2,500.00	\$5,000.00	
2	Equipementde bureau			\$6,770.00	
3	Groupe électrogène de secours de 40 KVA	1	\$20,000.00	\$20,000.00	
Total Matériel pour Bujumbura				\$31,770.00	
2. Intérieur du pays					
	Dénomination	Qté	PU	PT	OBSERVATION
1	Photocopieuse moyen	4	\$2,500.00	\$10,000.00	
2	Equipementde bureau			\$13,200.00	
Total Matériel pour l'intérieur du pays				\$23,200.00	
Total Matériel pour les centres d'opération				\$54,970.00	
c. FORMATION					
1	Technicien de maintenance	6	\$4,000.00	\$24,000.00	
2	Opérateurs	20	\$800.00	\$16,000.00	
Total formation				\$40,000.00	

d. MATERIEL DE COMMUNICATION POUR LES SITES DE L' INTERIEUR					
	Dénomination	Qté	PU	PT	OBSERVATION
1	Station répéteur MTR 2000 avec accessoires	6	\$5,600.00	\$33,600.00	Pour les zones d'ombre
2	Kit alimentation solaire complet pour MTR 2000	6	\$3,000.00	\$18,000.00	
3	Filtre duplexeur MTR 2000	6	\$400.00	\$2,400.00	
4	E /R Barret 950 (HF)	30	\$5,200.00	\$156,000.00	Pour CP/PJ et CP/PP
5	Kit alimentation solaire pour barret 950	5	\$3,000.00	\$15,000.00	Pour CP/PJ et CP/PP
6	Frais d'installation pour kit d'alimentation solaire	33000	10%	\$3,300.00	
7	E/R VHF GP340	526	\$900.00	\$473,400.00	4 Postes par Commune
8	Accumulateur de réserve pour GP340	1048	\$50.00	\$52,400.00	

9	Chargeur rapide pour GP340	526	\$50.00	\$26,300.00	
10	Construction mât d'antenne (pylônes de 25 m de haut)	6	\$10,000.00	\$60,000.00	
	Sous-Total			\$84,400.00	

f. MISE EN PLACE DU NUMERO VERT ET SENSIBILISATION

	Dénomination	Qté	PU	PT	OBSERVATION
1	Spot publicitaire	36	\$55.00	\$1,980.00	
2	Affiche publicaire	500	\$10.00	\$5,000.00	
3	Frais de raccordement	5	\$23.00	\$115.00	
	Règlement facture	PM	PM	PM	Etat burundais
	Sous-Total			\$7,095.00	

g. MATERIEL ROULANT

	Dénomination	Qté	PU	PT	OBSERVATION
1	Véhicules destinés au CG/.PJ	17	26000	\$442,000.00	
	Sous-total			\$442,000.00	

TOTAL:				\$1,424,665.00	
---------------	--	--	--	-----------------------	--

BUDGET DE L INFORMATISATION DE LA PNB				
I. MATERIEL INFORMATIQUE ET DE RESEAU				
VILLE DE BUJUMBURA				
Libellé	Qté	coût/unité	coût total	Observation
Serveurs + accessoires	3	\$9,030.00	\$27,090.00	
Ordinateurs + accessoires	32	\$2,410.00	\$77,120.00	
Imprimante + consommable	1	\$15,684.00	\$15,684.00	
Equipement de réseau	1	\$67,194.00	\$57,194.00	
Climatiseurs	16	\$600.00	\$9,600.00	
Total Materiel pour la Ville de Bujumbura			196688	
POSTES DE L'INTERIEUR DU PAYS				
Libellé	Qté	coût/unitaire	coût total	Observation
Ordinateurs + accessoires	36	\$2,410.00	\$86,760.00	
Imprimante + consommable	1	\$20,884.00	\$20,884.00	
Equipement de réseau	1	\$27,000.00	\$27,000.00	
Climatiseurs	20	\$600.00	\$12,000.00	
Total Matériel pour l'intérieur du pays			146644	
POSTES FRONTALIERS				
Libellé	Qté	coût/unitaire	coût total	Observation
Ordinateurs + accessoires	14	\$2,410.00	\$33,740.00	
Imprimante + consommable	1	\$12,021.00	\$12,021.00	
Equipement de réseau	1	\$12,150.00	\$12,150.00	
Climatiseurs	8	\$600.00	\$4,800.00	
Kit alimentation solaire	6	\$3,000.00	\$18,000.00	
Total matériel pour postes frontaliers			\$80,711.00	
TOTAL MATERIEL INFORMATIQUE			\$424,043.00	
2. FRAIS D'INSTALLATION				
VILLE DE BUJUMBURA				
Direction Générale	39	\$550.00	\$21,450.00	
Sites de Bujumbura	5	\$550.00	\$2,750.00	
Création et installation du site			\$5,050.00	
Total frais d'installation ville de Bujumbura			\$29,250.00	
POSTES DE L'INTERIEUR DU PAYS				
Commissariats provinciaux	16	\$750.00	\$12,000.00	
Total insatallation pour l'intérieur du pays			\$12,000.00	
POSTES FORNTALIERS				
Postes de la PAFE	9	750	6750	
Kit alimentation solaire	6	750	4500	
Total installation Postes frontaliers			11250	
TOTAL FRAIS D'INSTALLATION			\$52,500.00	
3. LOGICIELS				
Système d'exploitation réseau	1	\$950.00	\$950.00	
Lotus Notes	1	\$3,240.00	\$3,240.00	
Basede donnée du casier judiciaire	1	\$50,000.00	\$50,000.00	
Base de donnée de la criminalité	1	\$50,000.00	\$50,000.00	
TOTAL LOGICIEL			\$104,190.00	
4. FORMATION				
VILLE DE BUJUMBURA				
Formation de 4 administrateurs	4	\$5,650.00	\$22,600.00	
Lotus Notes (30H)	21	\$150.00	\$3,150.00	5\$/H/utilisateur
Base de donée casier judiciaire (30H)	16	\$150.00	\$2,400.00	5\$/H/utilisateur
Base de donnée criminalité (60H)	40	\$300.00	\$12,000.00	5\$/H/utilisateur

Logiciel de Gestion du personnel,carrière,paie	10	\$300.00	\$3,000.00	5\$/H/utilisateur
Total formation pour la ville de Bujumbura			\$43,150.00	
POSTES DE L'INTERIEUR DU PAYS				
Lotus Notes (30H)	20	\$150.00	\$3,000.00	5\$/H/utilisateur
Base de donnée casier judiciaire (30H)	30	\$150.00	\$4,500.00	5\$/H/utilisateur
Base de donnée criminalité (60H)	30	\$300.00	\$9,000.00	5\$/H/utilisateur
Logiciel de Gestion du personnel,carrière,paie	30	\$300.00	\$9,000.00	5\$/H/utilisateur
Total formation pour l'intérieur du pays			\$25,500.00	
POSTES FORNTALIERS				
Lotus Notes (30H)	9	\$150.00	\$1,350.00	5\$/H/utilisateur
Base de donnée de la criminalité (60H)	18	\$300.00	\$5,400.00	5\$/H/utilisateur
Logiciel de Gestion du personnel,carrière,paie	18	\$300.00	\$5,400.00	5\$/H/utilisateur
Total formation pour les postes frontaliers			\$12,150.00	
TOTAL FORMATION			\$80,800.00	
ANTIVIRUS			\$8,900.00	
TOTAL BUDGET INFORMATISATION			\$660,833.00	